



Quels revenus déclarer pou une revalorisation de pension alimenta

Par **Audreyn26**, le **27/05/2014 à 23:59**

Bonjour,

Mon conjoint à eu lors d'une précédente union un enfant Leo,

La maman de Leo à déposé une requête au tribunal pour revoir le montant de la pension alimentaire versée par mon conjoint.

L'audience à eu lieu le 19 mai 2014.

Mon conjoint s'est présenté seul face à un juge aux affaires familiales et à son ex conjointe représentée par un avocat.

Il a apporté lors de cette audience les documents relatifs à ses revenus et à ses charges mensuelles.

L'audience à été reporté car le juge a estimé ne pas avoir tous les documents nécessaires à savoir mes revenus.

Nous ne sommes ni mariés, ni pac sés.

Nous avons deux enfants à charge (nolan mon fils né lors d'une précédente union et julien que nous avons en commun)

Nous faisons deux déclarations de revenus différentes (nolan sur la mienne et julien sur celle de mon conjoint)

Est il normal que l'on me demande de fournir mes revenus? Dois je les transmettre?

Merci de votre aide.

Par **amy35**, le **18/06/2014 à 16:55**

Non, vous n'avez aucune obligation à fournir vos revenus. En général, dans ce cas, il est conseillé de diminuer les charges (loyer, factures...) que déclare votre concubin (pour tenir compte de votre participation). Par ailleurs, il serait bon de savoir si la mère vit en couple. La même règle s'appliquera à elle.

Par **Audreyn26**, le **18/06/2014 à 20:36**

Merci de votre réponse! Oui c'est ce que l'on a fait, on a calculé un coefficient pour déduire les charges par rapport à mes revenus. La mère vit en couple mais elle est déclarée vivant seule à la caf. Mis à part la dénoncer, les revenus de son conjoint ne seront pas pris en compte.